*Commune de LA VILLETERTRE – C.R. n° 2/2021 du 09/02/2021 - p 1/2*

SEANCE ORDINAIRE DU 09 FEVRIER 2021

*L’an deux mil vingt-et-un et le neuf février à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de LA VILLETERTRE, dûment convoqué, s’est réuni en session ordinaire, dans la salle polyvalente et à huis clos en raison du contexte sanitaire, sous la présidence de Monsieur Hervé DESSEIN, Maire de La Villetertre.*

# Date de convocation du Conseil Municipal : 2 février 2021

*Etaient présents :* MM GUILLAUME Georges-Marc, DEBRAINE Jean-Pierre et Mme DESESQUELLES Florence , Adjoints ; MM et Mmes CAMILLE Laurent, POSTEL Mathieu,, LAURENT Xavier, DUMENIL Anita, DENEUX Bérangère, LESCALLE Isabelle, RÉAUBOURG Carole, CRÉCY Olivier, CROCHON Bruno, BOURDETTE Fabien et VAUVILLIERS Jean.

Monsieur POSTEL Mathieu a été nommé secrétaire.

GESTION DES POTEAUX INCENDIE

 Le Conseil Municipal, ayant pris connaissance des propositions de VEOLIA pour la gestion des poteaux incendie du village, choisit l’option la plus complète, soit la vérification annuelle, l’entretien et le renouvellement du parc sur une durée de 5 ans, pour un coût annuel de 182 € TTC par an et par poteau incendie.

CONVENTION AVEC LA S.P.A.

 Après examen de la convention avec la S.P.A. d’Essuilet, il convient de respecter un délai de 3 mois avant l’échéance pour la dénoncer. La Commune est donc dans l’obligation de signer l’avenant proposé pour 2021 et règlera la somme de 150,05 €.

 Si le Conseil Municipal maintient sa décision d’annuler le partenariat avec la SPA, cette convention sera résiliée avant 2022.

TRAVAUX RUE DE LA MARE

 Monsieur le Maire fait part d’un courrier de M. LAMOTTE et Mme PERROT qui contestent l’emplacement d’un futur parking sous leurs fenêtres.

 Monsieur DESSEIN rappelle que ce parking existait avant les travaux, créé par les riverains eux-mêmes sur le domaine communal. D’une part il n’est pas possible de décaler ce parking par rapport au mur de l’habitation, par manque de place ; d’autre part si le stationnement est créé en parallèle et non perpendiculaire au mur, il n’y aura que 2 places disponibles et un espace vide. Un panneau peut être mis en place pour indiquer un stationnement en marche avant obligatoire sur ce parking. Il faudra tenir compte également de la demande des riverains de cette adresse pour disposer d’un espace pour sortir leurs poubelles, sur le domaine communal.

 …

*Commune de LA VILLETERTRE – C.R. n° 2/2021 du 09/02/2021 - p 2/2*

DIVERS

* Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide de participer, entre le 19 et le 21 mars prochains, à l’opération « Hauts de France propres » initiée par la Région et la Communauté de Communes du Vexin-Thelle.
* Monsieur DEBRAINE présente un premier projet de réaménagement de la Place Saint Jean de Dieu, alliant stationnement, circulation et espaces verts.

Le Conseil Municipal approuve et souhaite privilégier les espaces verts ou autres aménagements (fontaine par exemple) plutôt que le stationnement, ainsi que la perspective visuelle à l’approche de la Place.

* Monsieur DEBRAINE propose de poser des panneaux routiers aux abords du Grand étang afin de sensibiliser les automobilistes sur la présence des oies, canards, etc… Le Conseil Municipal approuve.
* Madame RÉAUBOURG fait part de l’option proposée par Ciné Rural 60 pour baisser la cotisation annuelle de 25 % en 2021 afin de compenser les séances qui n’ont pas pu avoir lieu ces derniers mois, soit 300 € au lieu de 400 €. Le Conseil Municipal accepte.
* Monsieur CAMILLE transmet la question d’un chasseur habitant le village, qui souhaite participer aux chasses qui ont lieu sur les territoires de la Commune. Monsieur DESSEIN précise qu’il n’y a pas de chasse communale, il faut donc être invité par une Société de chasse privée pour avoir ce droit, celui-ci ayant été accordé aux deux sociétés de chasse du village afin d’échapper à l’obligation d’indemniser les dégâts causés par le gibier.

*L’ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h45. Fait et délibéré à La Villetertre le neuf février deux mil vingt-et-un, et ont signé au registre les membres présents.*